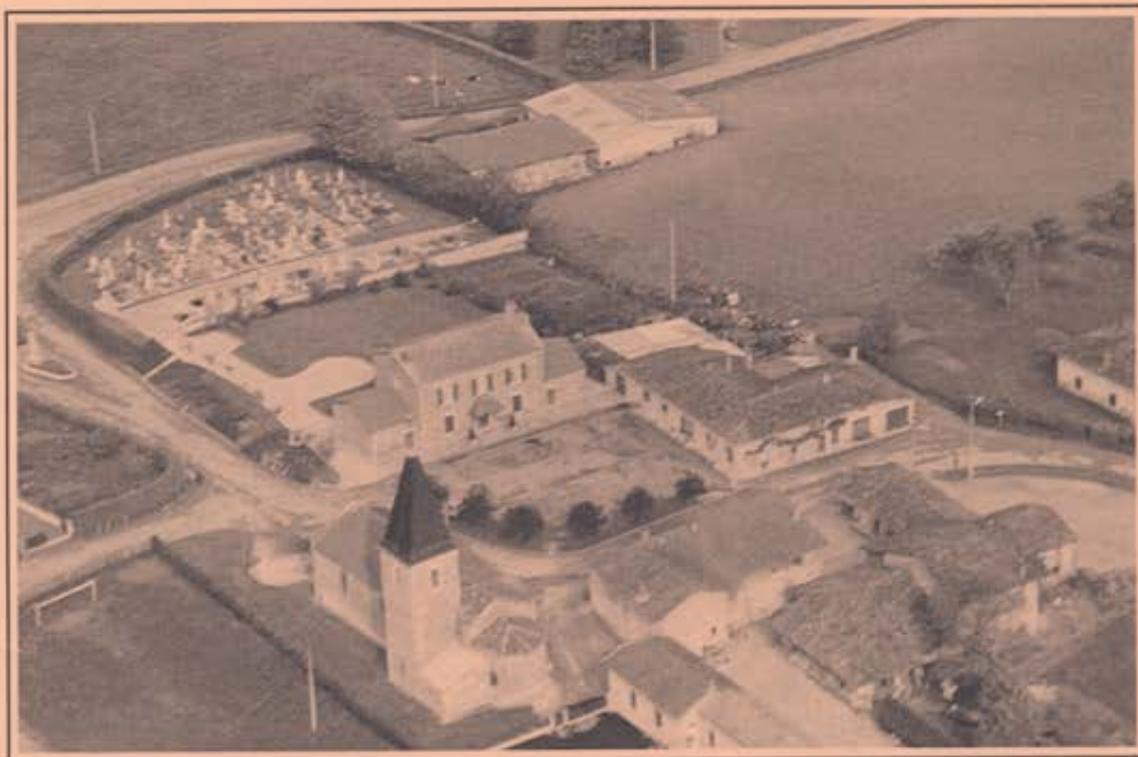


SAINT-GENIS-SUR-MENTHON



Bulletin municipal n°6

Sommaire

C'est ainsi que, par votre voix, vous avez élu pour Maire Abel Geoffet. Le Conseil Municipal a été élu dans les circonstances habituelles que vous connaissez.

Cette élection, tout à fait normale, a placé votre commune dans une grande situation et un grand espoir. Abel Geoffet assume au sein de la municipalité depuis vingt-quatre années, dont dix-huit en tant que Maire.

	Page
• Le Mot du Conseil Municipal	1
Il s'agit de vous dire le mot de bienvenue au Maire et de vous dire ce que nous espérons pour la commune.	
• Le Budget	2
Le budget est l'élément de base de la gestion de la commune. Il est l'élément de base de la vie de la commune.	
• SIVOM	6
Le SIVOM est un organisme de coopération communale. Il a pour but de permettre à nos communes de bénéficier de services communs.	
• La salle polyvalente	10
La salle polyvalente est un lieu de rencontre et de détente pour tous. Elle est ouverte à tous et à toutes.	
• Etat civil	15
L'état civil est l'élément de base de la vie de la commune. Il est l'élément de base de la gestion de la commune.	
• Le contrat global de développement	16
Le contrat global de développement est un document qui définit les orientations de la commune pour les années à venir.	
• Les poypes de Nécudet	19
Les poypes de Nécudet sont des lieux de rencontre et de détente pour tous. Ils sont ouverts à tous et à toutes.	
• La Vie Associative	23
La vie associative est l'élément de base de la vie de la commune. Elle est l'élément de base de la gestion de la commune.	

En plus des fonctions que nous pourrions décrire, il y a une autre fonction, c'est de permettre à notre commune de continuer à vivre et de continuer à se développer. En ce sens, nous pourrions dire que nous sommes tous responsables de la vie de la commune.

Comme chaque année, ce bulletin municipal aurait dû être préfacé par notre Maire Abel Greffet. Le destin en a décidé autrement. Abel Greffet nous a quitté dans les circonstances tragiques que vous connaissez.

Cette disparition, aussi injuste que brutale, a plongé notre commune dans une grande tristesse et un profond désarroi. Abel Greffet œuvrait au sein de la municipalité depuis vingt-quatre années, dont dix-huit en tant que Maire.

Nous qui étions à ses côtés, nous savons combien il aimait son village et combien il s'investissait pour le bien de tous. Au cours de ses trois mandats passés à la tête de notre commune, de nombreux projets se sont concrétisés grâce à sa volonté et à son dynamisme : citons l'aménagement du bourg, le transfert de la mairie dans l'ancien presbytère, la rénovation des appartements communaux, la création du lotissement Saint-Jean et du réseau d'assainissement, la réfection de l'église et la mise en œuvre de l'opération de remembrement consécutive au passage de l'A40 ; autant de réalisations menées à bien tout en veillant à ne pas alourdir la fiscalité locale. Lors du vote de notre budget annuel il y a un mois, Abel Greffet nous avait une fois encore invité à ne pas augmenter l'imposition communale, malgré la construction en cours de la salle polyvalente ; cette salle que nous devons inaugurer avec lui au début de l'été et pour laquelle il s'était tant investi.

Aussi voulons-nous dire aujourd'hui l'immense peine que nous ressentons en perdant un ami et un ardent défenseur de notre commune, nous qui avons eu plaisir à travailler à ses côtés durant ces années.

Le plus bel hommage que nous puissions désormais lui rendre, c'est de poursuivre notre tâche, de continuer comme il aurait souhaité que nous le fassions. Et ce faisant, nous garderons de lui le souvenir d'un homme intègre et dévoué dont l'action aura été toute entière consacrée à sa commune.

Le Conseil Municipal

BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT

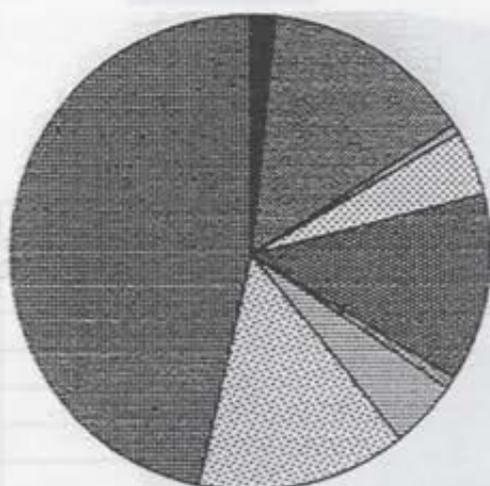
(compte administratif)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1490175,23	
PRODUITS D'EXPLOITATION	41911,8	
PRODUITS DOMANIAUX	72515,66	
PRODUITS FINANCIERS	25616	
RECouvreMENTS - SUBVENTIONS	34830,54	
DOTATIONS VERSEES PAR L'ETAT	279406	
IMPOTS INDIRECTS	33868,31	
CONTRIBUTIONS DIRECTES	474910,8	
PRODUITS ANTERIEURS	526116,12	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE CLOTURE		202465,05

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1287710,18
DENREES ET FOURNITURES	21136,93	
FRAIS DE PERSONNEL	185852,45	
IMPOTS ET TAXES	6954,06	
TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS	58867,67	
PARTICIPATIONS ET CONTINGENTS	163601,78	
ALLOCATIONS SUBVENTIONS	12441	
FRAIS DE GESTION GENERALE	58880,38	
FRAIS FINANCIERS	179359,02	
PRELEVEMENT POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT	600916,89	

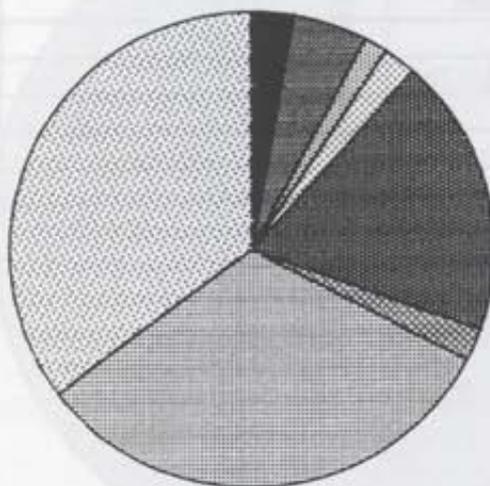
BUDGET DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES



1	1,6%
2	14,4%
3	0,5%
4	4,6%
5	12,7%
6	1%
7	4,6%
8	13,9%
9	46,7%

RECETTES



1	2,8%
2	4,9%
3	1,7%
4	2,3%
5	18,8%
6	2,3%
7	31,9%
8	35,3%

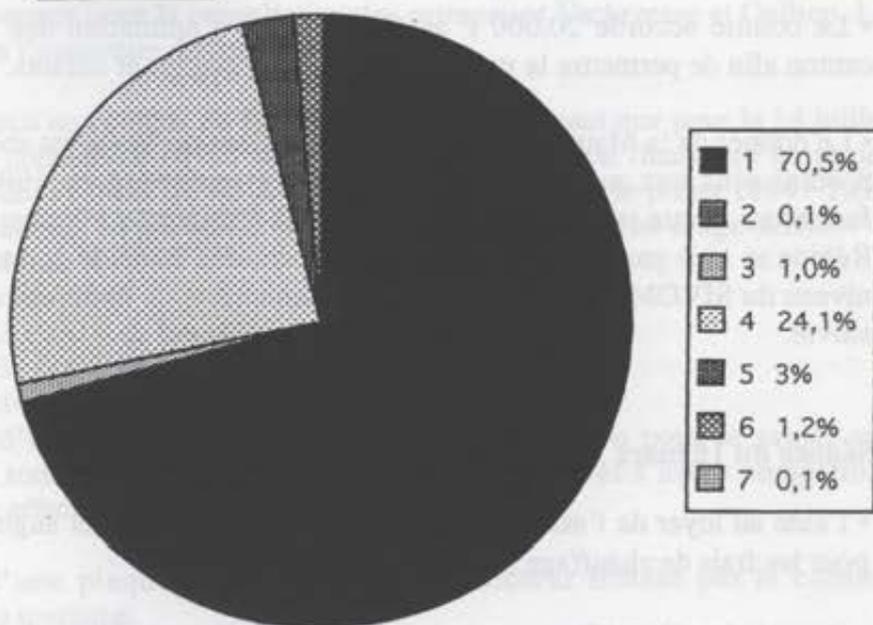
SECTION D'INVESTISSEMENT

(compte administratif)

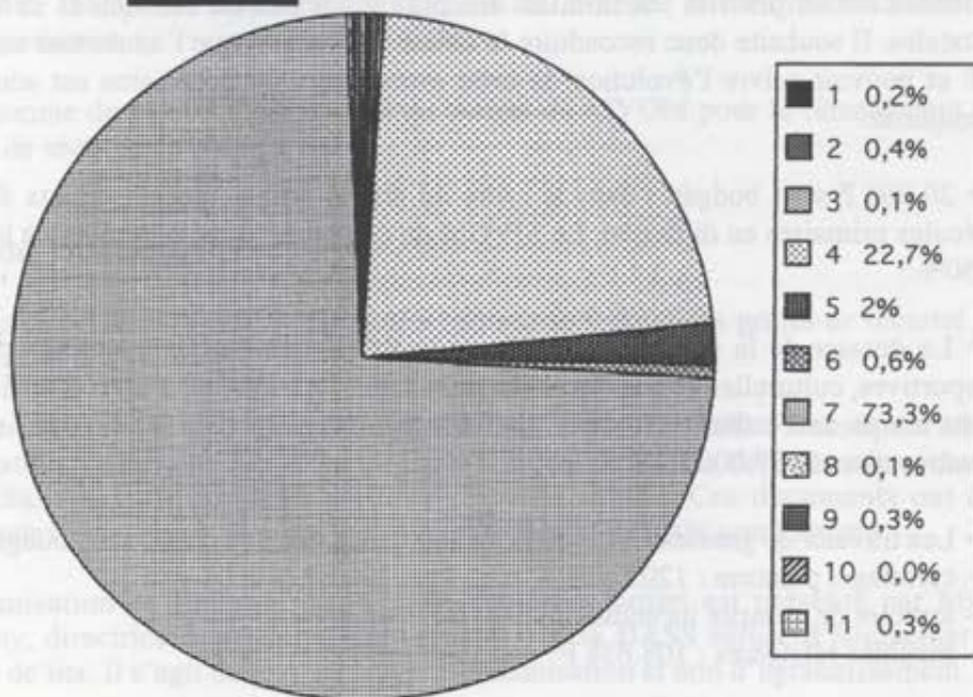
A	B	C	D
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1440162,43		
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	1015638,52		
ACQUISITION DE TERRAIN	1557,51		
ACQUISITION DE MATERIELS	15079,27		
SALLE POLYVALENTE - GARAGE - VOIRIE	346827,58		
REFECTION PONT DE CHEVALQUEUE	42706,49		
PARTS SOCIALES	16853,06		
	1500		
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2644348,85		
SUBV. DEPART. REF. PONT	4849		
SUBV. DEPART. VOIRIE	11090		
SUBV. ACQ. CONTENEUR A VERRE	3000		
PRELEVEMENTS SUR RECETTES FONCT	600916,89		
T.V.A.	51790		
DROIT DE RACCORD. ASSAINIS.	14850		
EMPRUNTS	1938362		
VENTE TERRAIN FRANCE TELECOM.	3430		
SUBV. EN ANNUITE	8272		
REMBT PARTS SOCIALES	1000		
REMBT. SYND. DEPART. ELECTRICITE	6788,96		

BUDGET D'INVESTISSEMENT

DEPENSES



RECETTES



S.I.V.O.M.
du canton de Pont-de-Veyle

◆ **Séance du 21 février 1994**

- La participation de 2 F par habitant destinée au financement de la Route de la Bresse est renouvelée. Elle sera versée au Comité de gestion et d'animation de la Route de la Bresse ; au total, 20.860 F.
- Le comité accorde 20.000 F au Groupement d'animation des bibliothèques du canton afin de permettre la venue d'auteurs pour adultes et enfants.
- Le dossier de la Maison Familiale Rurale de Pont-de-Veyle est abordé. Le bâtiment n'étant plus aux normes, un projet devra être déposé en 1994 pour éviter la fermeture. Cette opération pourrait être subventionnée à hauteur de 50% par la Région et 10% par le Département. Le financement du solde pourrait être vu soit au niveau du SIVOM, soit au niveau de la communauté de communes. Le dossier est à suivre.

◆ **Séance du 15 mars 1994**

- l'aide au loyer de l'association ADAMAC est maintenue et augmentée de 1.000 F pour les frais de chauffage soit 13.000 F.
- Association Bout'Chou : une demande a été déposée. Le souhait de l'association était une participation de 6,25 F par journée-enfant. Cela représentait 33.185 F pour le comité syndical. Le comité prend acte de la décision de l'association de faire bénéficier en priorité les familles les plus modestes du retour des subventions locales. Il souhaite donc reconduire la même subvention que l'an dernier soit 23.989 F et pouvoir suivre l'évolution de cette association. Cette décision est adoptée à la majorité.
- 20.000 F sont budgétés dans le cadre du réseau d'aide spécialisée aux élèves des écoles primaires en difficulté. Le SIVOM du canton de Bâgé participera à hauteur de 50%.
- Le dossier de la section cantonale de la F.O.L. fait état des activités musicales, sportives, culturelles et artistiques conduites dans le cadre du contrat d'aménagement du temps de l'enfant. Au total, 1425 élèves sont concernés. Le comité inscrit une subvention de 37.000 F au budget.
- Les travaux de grosses réparations au collège de Pont-de-Veyle sont budgétés :
 - carrelage, peinture : 120.668 F
 - armoire de sécurité incendie : 59.300 F
 - meubles réfrigérés : 108.638 F

Ces travaux sont financés à hauteur de 72% de leur montant hors taxe par le Département, le solde étant réglé par le SIVOM. Une enveloppe de 20.000 F est inscrite pour l'achat de matériel au gardien.

• Vote du budget : la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2.450.534 F. La participation totale des communes (1.495.763 F) reste inchangée. La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1.130.284 F. Ce budget est approuvé à l'unanimité.

◆ Séance du 11 juillet 1994

• Une visite de l'ensemble du gymnase du collège a eu lieu le 20 mai. L'avis est favorable sous réserve de réalisation des travaux prescrits relatifs à la sécurité alarme incendie. Un système de type 3 comprenant des boîtiers d'alarme et des sirènes doit être installé.

Le comité se prononce pour la consultation des entreprises Vacheresse et Gallion. Le bureau effectuera l'ouverture des offres et choisira.

• Le SIVOM a reçu un courrier de Jeunesse et Sports indiquant que pour le 14 juillet dernier délai, la collectivité devait faire savoir sa participation financière au projet d'aménagement des rythmes de vie de l'enfant. Pour le canton, le projet 1994 - 1995 concernerait la natation en priorité. Il intéresserait toute une tranche d'âge (CE).

Budget prévisionnel :

Dépenses : 96.000 F

Recettes : 20.000 F de la section cantonale de la FOL

32.000 F de jeunesse et Sports

44.000 F du SIVOM

Le SIVOM est d'accord pour prévoir 45.000 F de subvention pour ce projet qui correspond aux souhaits émis lors de réunions précédentes et s'avère compatible avec un sondage effectué auprès des parents.

• Réalisation d'une plaquette de promotion du secteur Bresse par le comité départemental du tourisme.

Coût prévisionnel : 305.000 F

Participations : CDT 100.000 F

PDZR 60.000 F

Le reste de la dépense revient aux communes du secteur : la contribution serait de 1,10 F par habitant.

• Une somme de 24.000 F est inscrite au budget du SIVOM pour le financement de travaux de sécurité au collège.

◆ Séance du 7 novembre 1994

• Le comité syndical décide de financer à hauteur de 9.000 F les grilles de sécurité de la Trésorerie de Pont-de-Veyle.

Dans le cadre de la promotion du patrimoine culturel, 8.000 F seront versés à l'association Patrimoine des Pays de l'Ain afin de couvrir la dépense occasionnée par la réalisation de dépliants sur les églises du canton. Ces documents ont été conçus par l'association Histoire et Patrimoine et sont diffusés gratuitement.

• Humanisation de l'hôpital de Pont-de-Veyle : le projet est présenté par Mme Consigny, directrice de l'hôpital qui rappelle que la DASS refuse d'augmenter le nombre de lits. Il s'agit donc d'un projet d'humanisation et non d'agrandissement.

L'objectif est donc d'obtenir de meilleures conditions de vie pour les personnes qui séjournent. Les chambres à 3 et 4 lits seraient supprimées et des sanitaires seraient créés dans chacune de ces pièces. Il est prévu également des salons pour recevoir les familles qui viennent visiter les pensionnaires.

Mme CONSIGNY Marie-Christine présente ensuite les esquisses réalisées par le cabinet VURPA de LYON. Le but des architectes est d'ouvrir cet hôpital sur la ville.

Le coût du projet est estimé à 45.000.000 F par l'architecte.

Le financement pourrait être réparti ainsi :

- Département : 20% du montant des travaux
- Région : 25% du montant des travaux au prorata du nombre de lits médicalisés nouvellement créés
- Prêt sans intérêt CRAM : - pour long séjour : 10% du montant des travaux
- pour maison de retraite : 16% du montant des travaux

L'autofinancement de la part de l'hôpital serait donc de 3.000.000 F. Il faudrait donc emprunter 60%.

Mme la Directrice rappelle que le prix va augmenter de 60 F par jour mais qu'il sera compensé par l'obtention de l'allocation logement (30 F par jour).

Elle souligne que les prix journée de l'hôpital de Pont-de-Veyle sont les plus bas du Département et que 70% des pensionnaires sont originaires du canton ; les 30% restants proviennent du canton de Bâgé-le-Châtel et de Châtillon-sur-Chalaronne. Les travaux pourraient démarrer à la fin de l'année 1995.

Monsieur le Président rappelle que le Comité Syndical devra étudier la question de sa participation financière à ce projet. Il semble que le comité syndical préférerait une participation en annuité plutôt qu'en capital.

• Maison familiale rurale de Pont de Veyle

Monsieur CHATELON, Directeur Départemental des Maisons Familiales Rurales, présente avec Madame BRUNET, Directrice de l'établissement de Pont-de-Veyle, le projet de construction d'un bâtiment.

Ils rappellent qu'il existe des problèmes de sécurité dans l'actuel bâtiment et qu'une réhabilitation coûterait trop chère. Une construction neuve est plus judicieuse.

L'étude d'architecte est présentée.

Elle s'articule autour de 3 pôles principaux :

- administration, restauration
- enseignement
- hébergement.

La surface totale serait de 1 800 m² environ.

La construction s'élèverait à 11.000.000 F.

Le terrain serait mis à disposition par la commune de Pont-de-Veyle.

Le financement pourrait se répartir ainsi :

- Région Rhône-Alpes : 50% soit 5.500.000 F étalés sur 3 ans
- Département : 10 %
- Association Familiale Rurale : 5%

Il reste 35% à financer par un emprunt.

L'annuité pourrait être de 420.000 F pendant 15 ans.

Le comité syndical étudiera plus précisément sa participation mais semble envisager une aide en annuités.

Mr CHATELON et Mme BRUNET rappellent que les maisons familiales rurales dispensent une pédagogie par alternance et soulignent leur réussite en matière d'insertion professionnelle. Les élèves ne sont pratiquement pas confrontés au chômage (promotion 1993 : 0,04%).

• Questions diverses

Mr le Président rappelle que l'association des élus Bresse Revermont Val de Saône va être transformée en syndicat mixte qui sera administré par un comité syndical.

Il aura pour attribution de mettre en place un projet global de développement et en contrepartie une subvention de 500 F à 1.500 F par habitant sera versée par la région.

Cinq commissions sont créées :

- logement
- développement économique
- commerce et artisanat
- agriculture
- section touristique

Monsieur le Président expose que chaque commune du canton doit donc prendre une délibération qui accepte la modification des statuts de l'association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Budget 1994

Participation de Saint-Genis-sur-Menthon au financement du SIVOM (en F)

• Frais d'administration générale	3 557,54
• Garages de la gendarmerie	334,84
• Vestiaires du Rugby Club Veyle Saône	817,50
• Financement du collège et du gymnase	30 390,86
• Projet école (CATE)	1 244,20
• Aide aux équipements	3 165,37
	<hr/>
Montant total	39 510,31

Construction de la Salle Polyvalente

• PROGRAMME DES TRAVAUX

Le projet prévoit la construction des locaux suivants :

- une salle polyvalente et salle de réunion d'une surface de 200 m²
- une cuisine qui pourra être équipée pour la confection des repas de 24 m²
- une réserve annexe de la cuisine de 15 m²
- une réserve annexe de la salle de 20 m²
- une petite salle de réunion de 40 m²
- une garage communal de 60 m²
- sanitaires et annexes

La petite salle et ses annexes pourront être utilisés indépendamment de la grande salle.

Le chauffage au gaz propane avec générateur d'air chaud chauffera la grande salle.

Les petits locaux seront chauffés par convecteurs électriques.

Les abords et accès seront traités en matériaux stabilisés.

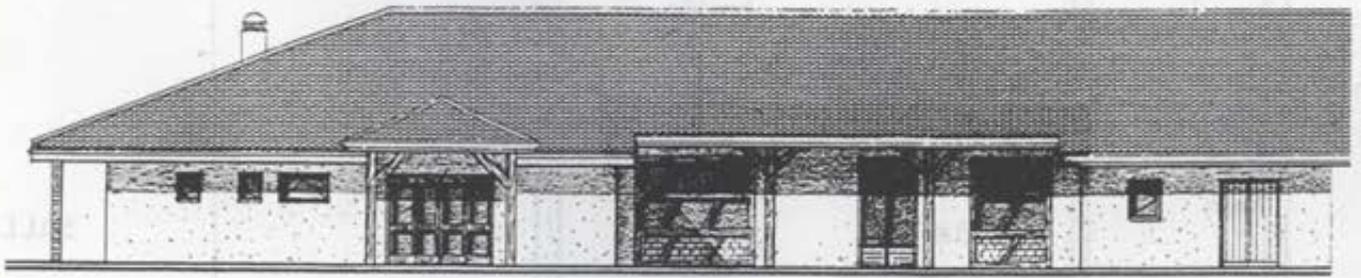
• PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses :

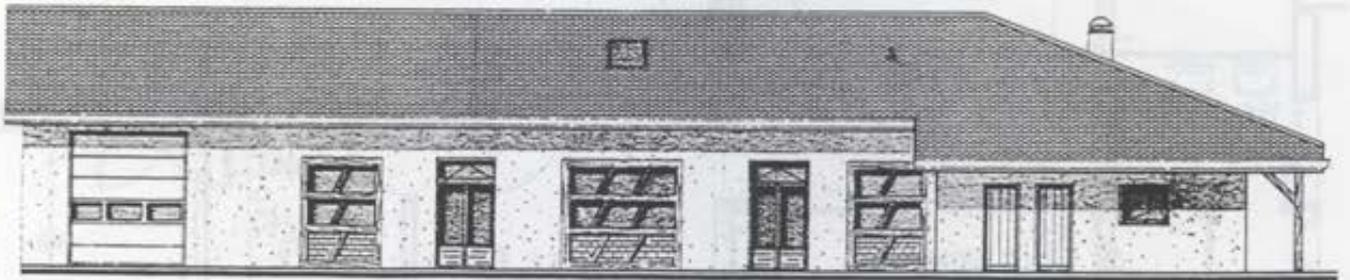
Travaux et honoraires	2.216.361,00 F
Imprévus	299.576,00 F
	2.515.937,00 F

Recettes :

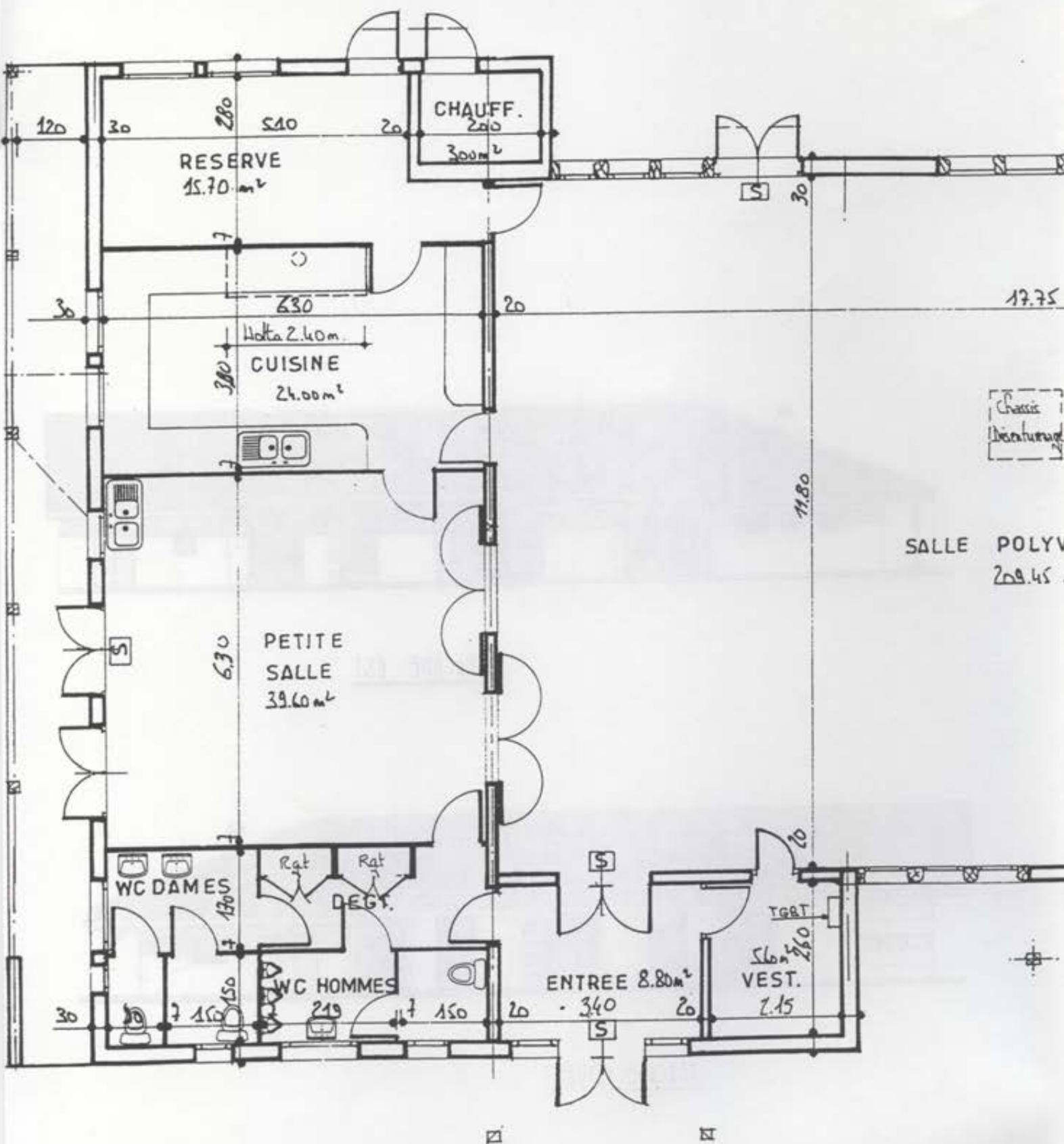
Dotation globale d'équipement (DGE)	334.258,00 F
Subvention SIVOM	30.000,00 F
Département	210.000,00 F
Emprunt	1.400.000,00 F
Autofinancement	541.679,00 F
	2.515.937,00 F



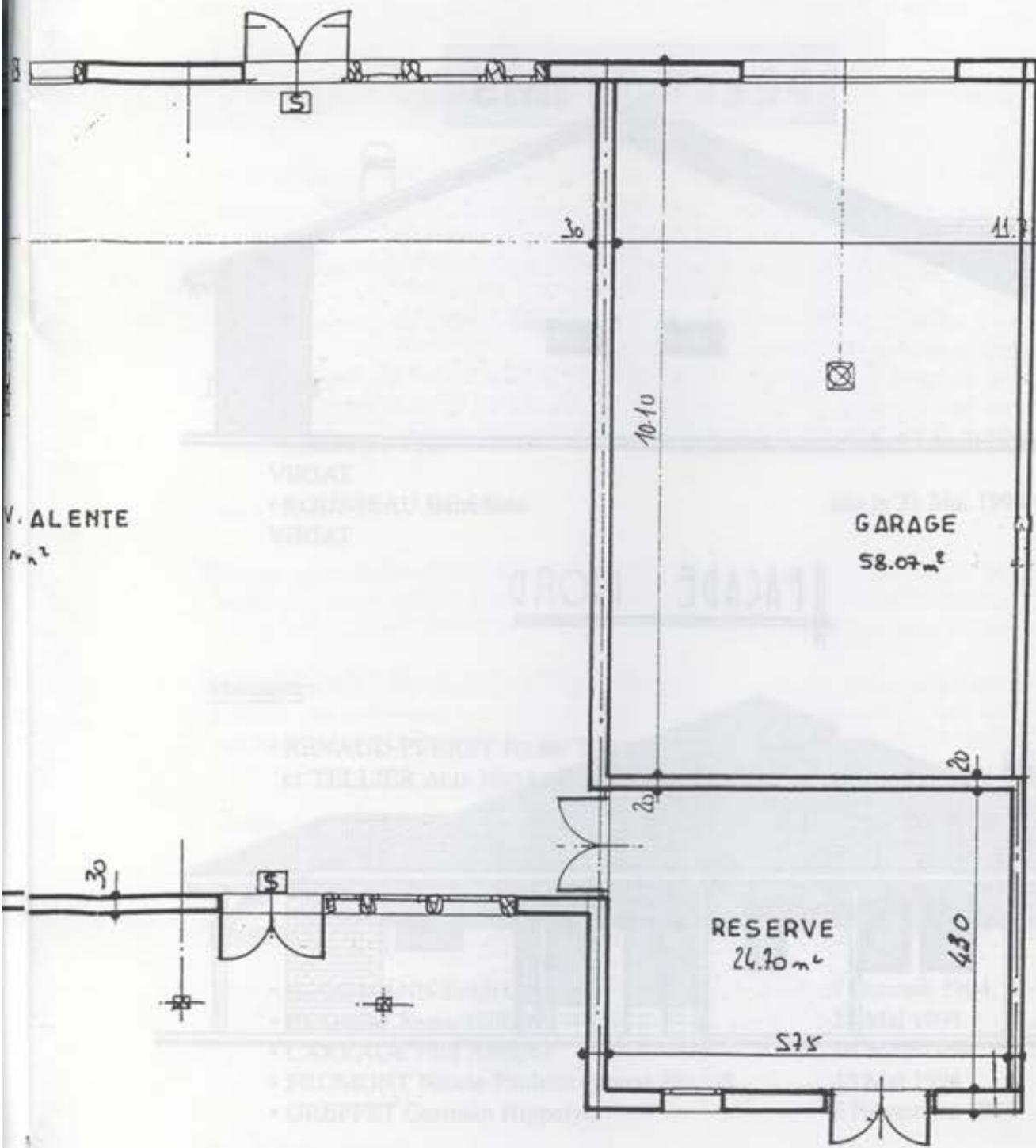
FACADE EST



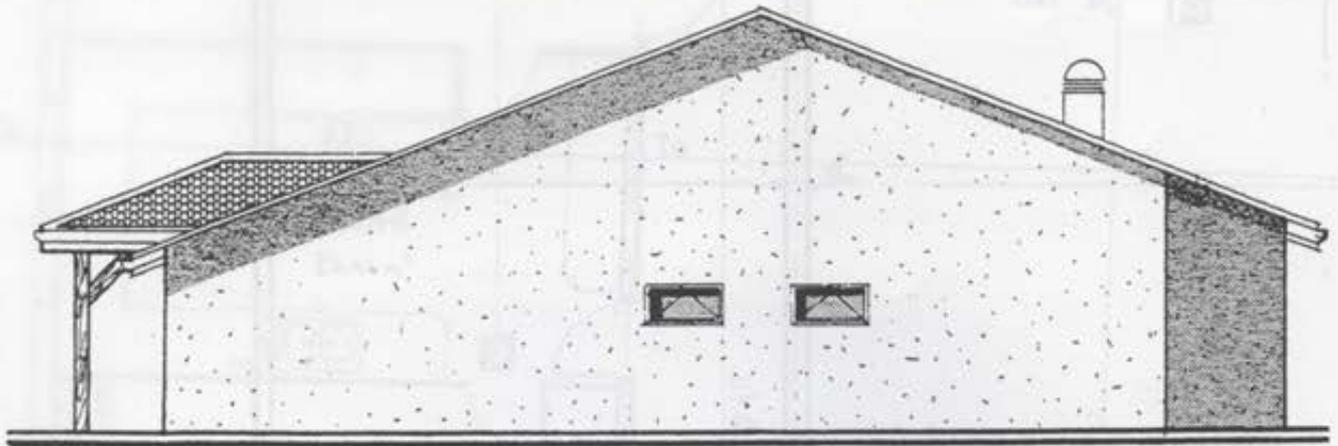
FACADE OUEST



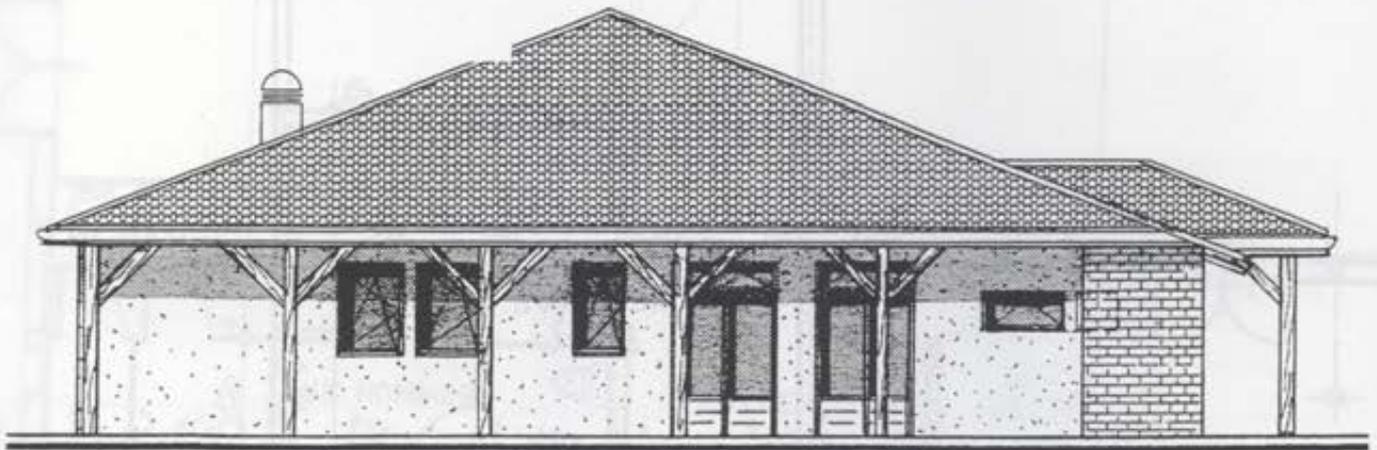
VUE EN PLAN



V. ALENTE
m²



FACADE NORD



FACADE SUD

Etat Civil 1994

Naissances :

- GREFFET Julie née le 23 Avril 1994 à VIRIAT
- ROUSSEAU Bénédicte née le 21 Mai 1994 à VIRIAT

Mariages :

- RENAUD-PERRET JULIEN THIERRY
ET TELLIER ALIX NICOLE DENISE LE 2 SEPTEMBRE 1994

Décès :

- BORGSMANN Erich Gerhard 7 Octobre 1994
- BUGNOT Roger Gilbert 24 Mai 1994
- CARRAGE Paul Adolphe 19 Avril 1994
- FROMONT Nicole Paulette épouse PELUS 13 Mai 1994
- GREFFET Germain Hippolyte 6 Novembre 1994

Le contrat global de développement

Pour la mise en œuvre de son schéma d'aménagement et de développement, la région Rhône-Alpes a défini trois outils basés sur :

- les espaces de projets, cherchant une complémentarité entre les grandes villes régionales ;
- les espaces à enjeux : ce sont les sites d'intérêt régional d'appui au développement, dont fait partie le secteur d'Ambérieu - Pont-d'Ain ;
- les espaces du quotidien, concernant les espaces "ruraux". Ces territoires seront couverts par des Contrats Globaux de Développement, et actuellement dix-sept candidatures ont été exprimées en Rhône-Alpes.

Principes :

L'objectif du contrat est de soutenir la définition et la réalisation d'un projet global de DEVELOPPEMENT sur un territoire solidaire et suffisamment vaste pour être identifié dans l'ensemble régional.

Les moyens financiers mis en œuvre sont destinés à des projets générateurs d'effets économiques sur l'ensemble du territoire, et à des actions générales ou locales s'inscrivant dans les grands axes stratégiques définis par les partenaires (élus, chambres consulaires, administrations, etc...)

A titre indicatif, la dépense subventionnable est de 500 à 1.500 francs par habitant et pour cinq ans, avec un taux de subvention de 20% à 40% (soit une subvention totale pouvant varier de 6 MF à 35 MF pour le secteur). Le montant de la subvention accordée par la région pour chaque action pourra varier en fonction de l'intérêt de celle-ci par rapport aux axes stratégiques de développement retenus.

Enfin, cette intervention financière viendra en complément de celles déjà prévues dans le secteur. Le Contrat Global de Développement doit en effet s'intégrer à l'ensemble des actions conduites sur le territoire.

La structure :

L'association des Elus Bresse-Revermont-Val de Saône à laquelle adhèrent les communes des cantons de Bagé-le-Châtel, Coligny, Montrevel en Bresse, Pont de Vaux, Pont-de-Veyle, St Trivier de Courtes, Treffort-Cuisiat et la communauté de communes du Val de Saône/Chalonne sera porteuse du projet.

Or, les associations du type "loi 1901" sont du ressort du Droit Privé. De ce fait, leur capacité juridique à gérer des fonds publics destinés à assurer des activités dont l'objet pourrait être assimilé à un "démembrement" des services publics, notamment par la réalisation d'actions de développement local (tourisme, économie...), paraît douteuse.

Dans le cadre de la mise en place du Contrat Global de Développement, il faudra négocier et conquérir des Fonds Publics dont l'origine est diverse : Communauté Européenne, Etat Français, Région Rhône-Alpes, Conseil Général et autres.

Pour ce faire, il est nécessaire de transformer l'Association en Etablissement Public de Coopération Territoriale. Celui-ci regroupera :

• les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :

- Communauté de communes du canton de Coligny
 - Communauté de communes du canton de Pont de Vaux
 - Communauté de communes de Treffort en Revermont
 - Communauté de communes du Val de Saône/Chalarnonne
 - District rural de Montrevel en Bresse
 - District de la Plaine de Bresse
 - Sivom du canton de Bagé le Chatel
 - Sivom du canton de Pont de Veyle
- ainsi que,

• les 3 chambres consulaires :

- Chambre départementale de l'Agriculture
- Chambre de commerce et d'Industrie
- Chambre des métiers

Le Comité Syndical sera ainsi composé de :

- pour chaque E.P.C.I. : 3 représentants (chaque E.P.C.I. devra élire 3 titulaires et 3 suppléants)
- pour chaque chambre consulaire : 3 représentants (chaque chambre consulaire devra désigner 3 titulaires et 3 suppléants).

Pour le canton de Pont de Veyle, les représentants sont :

- | | |
|------------|---------------------------------------|
| Titulaires | - Jean-François Pelletier (Saint Cyr) |
| | - Guy Pelletier (Saint Jean) |
| | - Jean-Marie Beudet (Laiz) |
| Suppléants | - Claude Quarret (Cormoranche) |
| | - Christophe Greffet (Saint Genis) |
| | - Gérard Dubois (Perrex) |

Etat d'avancement :

Les trois étapes de la mise en forme du contrat sont :

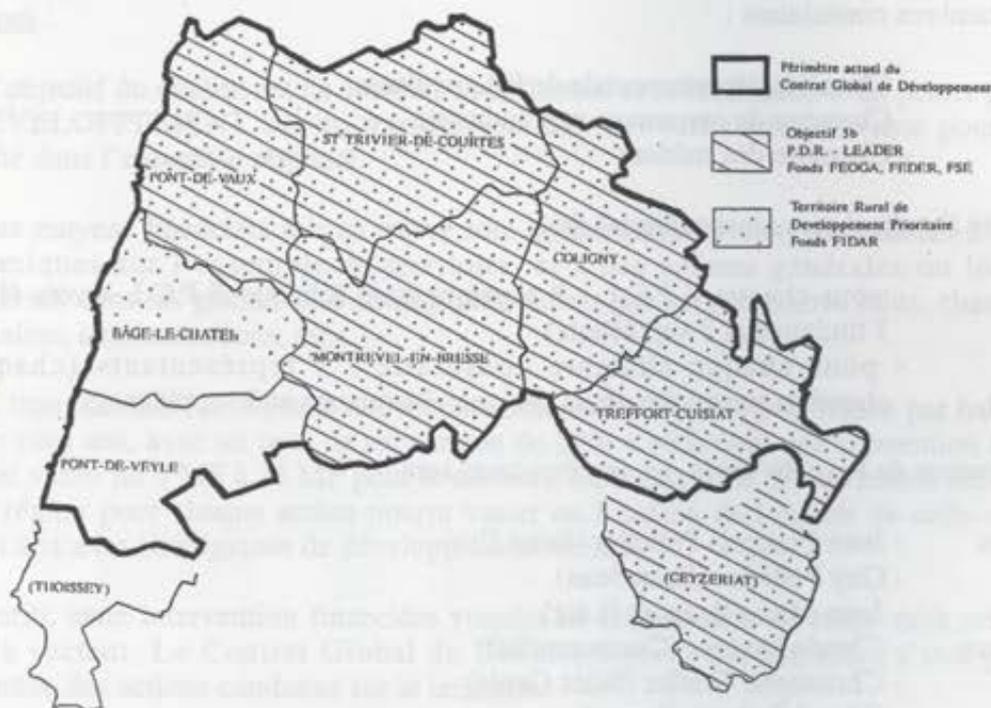
- la validation de la candidature par la commission "aménagement du territoire" du Conseil Régional ;
- la définition et l'agrément d'un contrat d'objectifs ;
- la signature du Contrat Global de Développement comportant le programme opérationnel.

La candidature de l'Association des Elus à un Contrat Global de Développement a été examinée par la Commission Aménagement du Territoire le 18 Juillet 1994.

Dès lors, le contrat d'objectifs pourrait être défini pour le premier-semester 1995. Il devra comporter :

- le périmètre définitif du territoire concerné ;
- les grands axes stratégiques de développement et les priorités retenues, justifiés par un constat, un diagnostic ;
- le genre d'actions et les éventuelles maîtrises d'ouvrages envisagés ;
- les autres financements connus.

Pour aider les porteurs du projets dans leur démarche, la région dispose de crédits d'étude disponibles dès à présent, pour la réalisation d'études complémentaires d'approfondissement.



ASSOCIATION DES ELUS BASSIN-BOUVIÈRE-VAL DE SAÔNE / Septembre 1994

Les objectifs

L'association des Elus Bassin-Bouvière-Val de Saône a pour objectif principal de promouvoir les actions de développement rural dans le territoire concerné. Elle a pour but de faciliter l'accès des communes à ces actions et de leur apporter une aide technique et financière. Elle a également pour but de promouvoir les actions de développement rural dans le territoire concerné.

Les Poypes de Nécudet

Depuis des siècles, archéologues et historiens se passionnent pour l'étude des "poypes", formulant diverses hypothèses sur l'origine et le rôle de ces édifices fossoyés.

De nombreux auteurs, à commencer par Charles Jarrin, ont vu dans ces monuments de gigantesques sépultures ou "tumuli" comme semble le prouver le chant aux morts du Véda :

"O toi, voilà donc ce que tu es devenu ! Va trouver la terre, cette mère large et bonne. O terre, soulève-toi ; ne blesse pas ses os.

O terre, couvre-le comme une mère couvre ses enfants d'un pan de sa robe... J'amasse la terre autour de toi ; je forme ce tertre, pour que tes os ne soient pas blessés ... (E. Dubois, BSNA n° 53-1939, p. 122)".

En dépit de ce texte, il faut bien admettre cependant que les fouilles archéologiques ont rarement révélé la présence d'ossements dans nos "poypes"...

Selon une autre hypothèse, ces tertres auraient été des lieux de culte dédiés au dieu solaire ou à la déesse Terre. D'après Eugène Dubois, on y aurait même célébré le culte de la fécondité :

"... ce nom de Poype n'existe dans aucune autre langue actuelle que celle de la Bresse et des Dombes ; mais dans le bas latin, poppia ou puppia (lire : pouppia) a désigné le sein, la mamelle ; nous en avons conservé le mot poupon : l'enfant à la mamelle. La forme de la poype est d'ailleurs celle d'un sein gigantesque - et elles sont souvent réunies par deux (1) ... Dès lors, nous permettra-t-on de penser que les poypes sont les monuments d'un culte ? Culte de la fécondité, de la maternité, du sein qui nous a nourri ? (BSNA n° 46 -1932, p 161-162)".

D'autres auteurs en revanche s'attachèrent à démontrer la fonction de surveillance remplie par les poypes. J. Hannezo leur attribue ce rôle dès l'époque celtique :

"Les Gaulois sûrement ont utilisé les poypes comme postes d'observation ; nous pensons qu'ils ont été les premiers à les violer dans leur forme sacrée, c'est-à-dire à les décapiter pour faire des signaux de feu et d'appel sur leurs nouvelles plates-formes (BSNA n°39-1926, p 72)".

L'abbé Jolibois, curé de Trévoux, insiste sur l'origine médiévale de ces postes d'observation :

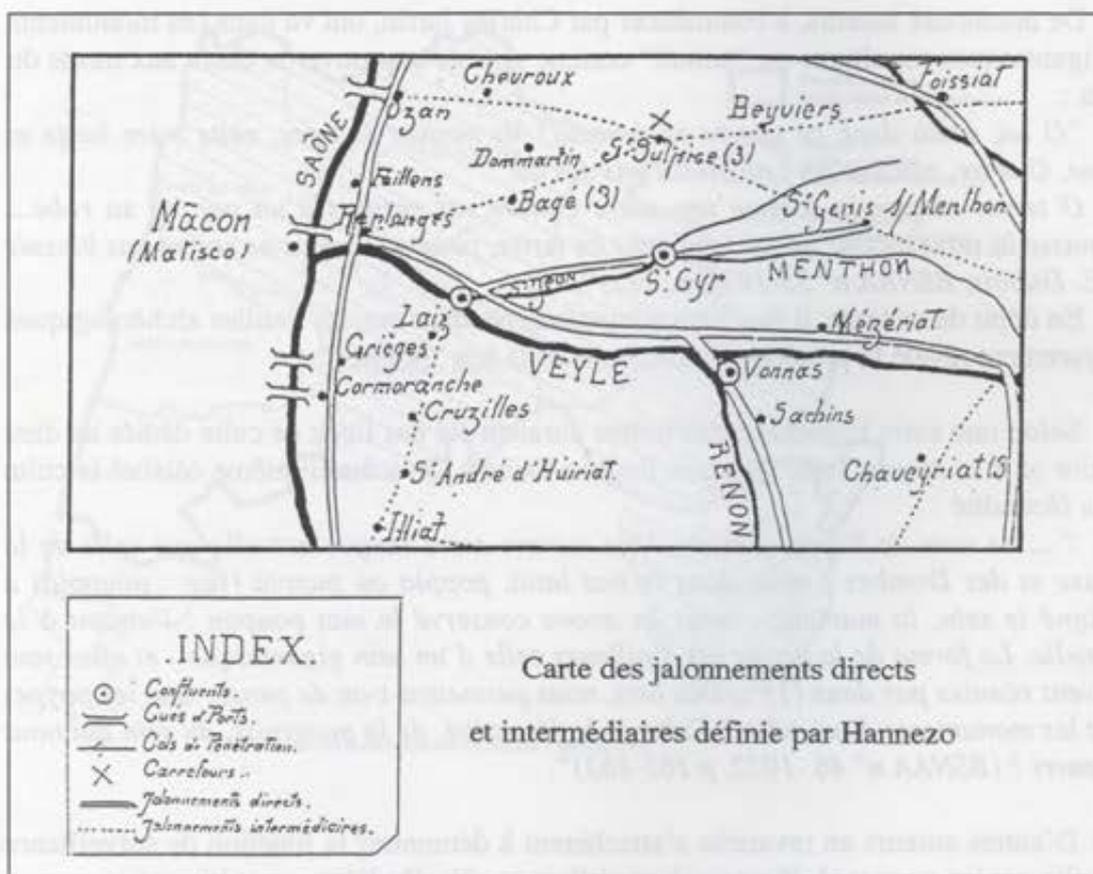
"La Bresse et les Dombes présentent un terrain plat et légèrement ondulé. Au moyen-âge, il était couvert de taillis et d'épaisses forêts ; dans ces guerres particulières de seigneur à seigneur, qu'entretenait le régime féodal, l'ennemi pouvait, à l'abri des

bois touffus, s'approcher des murs des châteaux et les surprendre ; il fallait donc près de chacun un lieu élevé d'où quelque sentinelle pût donner du cor et avertir de l'approche de l'ennemi (Revue du Lyonnais - Tome XXIIe - 1845, p 447)".

Enfin dans son étude de 1926, J. Hannezo définit la poype comme un édifice de jalonnement qui permettait aux tribus celtiques de s'orienter lors de leurs migrations historiques :

"... la poype, à son début, a été une énorme borne de direction et de jalonnement, assez haute pour être aperçue de très loin, dont les entourages ont été défrichés, ainsi que l'étaient les rives de cours d'eau, pour faciliter la vue devant soi et la marque des immigrants (BSNAA n° 39 - 1926, p 79)".

Chaque itinéraire jalonné de poypes conduisait à un gué de la Saône. La poype de Nécudet (J. Hannezo oublie en effet la seconde) jalonnait ainsi deux axes : le premier empruntait les rives du Menthon avant de rejoindre la "piste poypiale" longeant la Veyle ; le second partait du col de Treffort et menait au gué d'Ozan en passant par Malafretaz, Saint-Sulpice, Bény et Chevroux.

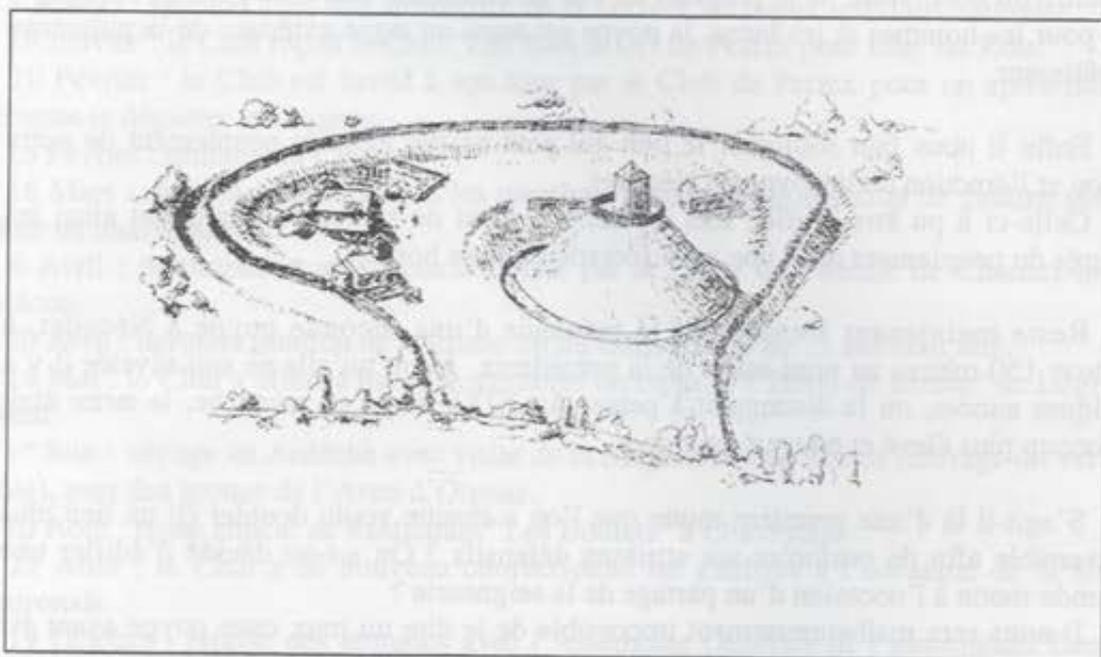


Si nous ne sommes pas de l'avis d'Eugène Dubois lorsqu'il affirme "qu'il y a dans la brochure de M. Hannezo à peu près autant d'erreurs que de mots", force est de reconnaître néanmoins qu'il y a dans son étude de nombreuses inexactitudes : l'emplacement des poypes est souvent approximatif et les oublis sont multiples. La seconde poype de Nécudet et l'actuelle poype de Saint-Cyr par exemple, sont à l'écart de tout itinéraire.

Si nous voulons nous faire une idée plus précise de ce qu'est en réalité une poype, il convient d'interroger J. le Maho qui en a donné une bonne définition :

"ces tertres artificiels, le plus souvent en forme de troncs de cônes, étaient généralement conçus pour porter une tour de bois, laquelle était à la fois un dernier refuge défensif et la demeure ordinaire du châtelain. Une palissade ceinturait la base de la tour, percée d'une porte ou d'un portail auquel on accédait par une parcelle inclinée franchissant le fossé. Au pied de la motte se trouvaient les communs, eux-mêmes protégés par une seconde enceinte fortifiée, la "basse-cour". Dans son expression plus simple et plus courante que l'on vient d'évoquer ici, ce type de fortification était bipartite, le caractère le plus frappant de son architecture étant l'emploi conjoint de la terre et du bois dans les aménagements défensifs (Le Maho, 1982)".

A la lecture de cette définition, trois éléments constitutifs de la poype (ou plus exactement de la motte) apparaissent : le tertre, la basse-cour et les fossés.



L'observation des lieux et l'étude des documents nous permettent de retrouver ces trois éléments à Nécudet :

- le tertre de forme tronconique est encore bien visible ; sa hauteur est d'environ 3 mètres ; son diamètre est de 38 mètres à la base et de 15 mètres au niveau de la plate-forme sommitale.

Ce tertre supportait-il une construction ? Les tuiles retrouvées au sommet semblaient le prouver.

- le fossé ceinturant le tertre est en partie comblé. Au sud, près de l'ancienne maison forte, sa largeur est encore de 2,50 mètres.

- la basse-cour n'apparaît ni sur le terrain ni sur le cadastre ancien. En revanche, un document datant de 1742 fait référence au domaine de la basse-cour (actuellement propriété de M. et Mme Gérard Quivet). On peut donc penser qu'une plate-forme fortifiée était accolée au tertre, à l'est de celui-ci.

A la vue de ces éléments, il semble bien que l'on puisse assimiler la poype de Nécudet à ce type particulier de fortification médiévale qu'est la motte. Mais au delà de cette contestation, il importe d'expliquer les liens qui ont pu exister entre sa construction et l'émergence de la féodalité.

Le climat d'insécurité qui régnait en Bresse au premier âge féodal peut nous fournir une première explication. Nos seigneurs ont peut-être cherché à se protéger des pillages hongres et sarrasins en édifiant leur château de terre. Ils ont également pu vouloir se mettre à l'abri d'attaques lancées par d'autres féodaux. A l'époque, les conflits étaient en effet permanents du fait de l'absence d'un pouvoir central fort.

Cette déficience des rois bourguignons et de l'Empereur Germanique a également pu inciter nos seigneurs à affirmer leur pouvoir sur les habitants du lieu et à manifester quelque importance aux yeux des sires de Bâgé. Car une poype est relativement facile à édifier : les habitants sont capables de creuser le sol, de charrier la terre nécessaire, d'abattre du bois, voire de le préparer en vue de construire une tour. Plus qu'un simple abri pour les hommes et les biens, la poype est aussi un signe extérieur de la puissance du bâtisseur.

Enfin il nous faut souligner le lien qui peut exister entre le peuplement de notre région et l'érection de la poype de Nécudet.

Celle-ci a pu être édifiée lors du défrichement de la Bresse, marquant ainsi les progrès du peuplement dans une zone forestière plutôt hostile.

Reste maintenant à expliquer la présence d'une seconde poype à Nécudet, à environ 150 mètres au nord-ouest de la précédente. Avant qu'elle ne soit nivelée il y a quelques années, on la distinguait à peine. Au XIXe siècle en revanche, le tertre était beaucoup plus élevé et couvert de vignes.

S'agit-il là d'une première motte que l'on a ensuite voulu doubler en un lieu plus convenable afin de renforcer ses attributs défensifs ? Ou a-t-on décidé d'édifier une seconde motte à l'occasion d'un partage de la seigneurie ?

Il nous sera malheureusement impossible de le dire un jour, cette poype ayant été détruite. Avant même que nous puissions comprendre sa présence dans notre paysage, ce témoignage du passé aura donc disparu !



Christophe GREFFET

Poype de Nécudet

Le Club du 3^{ème} âge

Les membres du Club qui se réunissent toujours le 3ème mercredi de chaque mois (d'Octobre à Avril) ont également participé à de nombreuses manifestations au cours de l'année 1994.

- 4 Janvier : réunion avec une animatrice de la Société Volimpex -produits naturels- .
- 19 Janvier : le Club reçoit le Club "Les Blés d'Or" de Perrex pour fêter les Rois.
- 10 Février : le Club est invité à son tour par le Club de Perrex pour un après-midi détente et déguster les bugnes.
- 16 Février : réunion du Club.
- 16 Mars : réunion à laquelle tous les membres assistaient, confection de gaufres pour fêter un anniversaire.
- 6 Avril : participation au spectacle donné par le Foyer de l'amitié de Charnay-lès-Mâcon.
- 20 Avril : dernière réunion de la saison où un anniversaire de 75 ans était fêté.
- 14 Mai : le Club a offert à tous ses membres un repas à "l'Hôtel de Bresse" au Logis-Neuf.
- 1^{er} Juin : voyage en Ardèche avec visite de la Magnanerie de Mazés (élevage du ver à soie), puis des grottes de l'Aven d'Orgnac.
- 10 Août : repas amical au Restaurant "Les Boulets" à Chaveyriat.
- 21 Août : le Club a de nouveau confectionné les gauffres à l'occasion de la fête patronale.
- 19 Octobre : reprise des réunions avec l'Assemblée Générale de l'association. Deux anniversaires de 85 et 80 ans sont encore fêtés, ainsi que le 9 Novembre (75 ans).
- 24 Novembre : sortie avec les cars Philibert pour une journée Provençale à la Salle des Fêtes de Chénas, avec le Club de Dardilly.
- 3 Décembre : repas pot-au-feu où beaucoup de personnes des Clubs voisins ont participé. Ce fut une journée avec une très bonne ambiance.
- 22 Décembre : repas de Noël offert à tous ses membres où Monsieur le Maire assistait.

Malgré toutes ces manifestations notre Club a été très éprouvé durant cette saison par deux décès de membres assidus aux réunions.

Toutes ces manifestations seront reconduites au cours de l'année 1995.

Si certaines personnes, jeunes retraités ou moins jeunes, sont intéressées de se joindre au Club, elles y seront les bienvenues...

Elles peuvent contacter le 85.30.41.46.

Le Club

Le Sou des Ecoles St-Cyr / St-Genis

Le sou des écoles est une association à but non lucratif gérée par les parents d'élèves des écoles de Saint-Cyr et Saint-Genis. Son objectif est de permettre aux enfants de pratiquer des activités à caractère éducatif, sportif, culturel, social... pendant le temps scolaire ou extra-scolaire. Ces activités sont financées soit en totalité par le Sou, soit en partie avec la collaboration d'autres associations.

Comment le Sou est-il financé ?

En début d'année les parents achètent la carte de membre actif, puis le Sou organise un loto en janvier, enfin la commune subventionne l'association ; des personnes font aussi des dons.

Qui administre le Sou ?

Ce sont des parents d'élèves ou d'autres personnes intéressées, élus lors de l'assemblée générale et également des membres de droit : les enseignants.

Durant l'année scolaire 1993-1994, le Sou a proposé les activités suivantes :

- un spectacle de Noël "A la recherche du doudou perdu " et la distribution de jeux et de livres par le Père Noël ;
- un spectacle de marionnettes en avril pour les C.P. et les C.E. ;
- un spectacle de poésie par la compagnie " Le chariot de Thespis " pour les enfants du primaire ;
- une classe de mer du 18 au 23 avril à Sausset-les-Pins pour les C.P. et les C.E.2 ;
- des journées plein air au plan d'eau de Cormoranche pour les C.M. ;
- une visite du musée de Treffort-Cuisiat pour les C.E. 1.

L'intérêt de nos enfants est notre but principal et ce but nous concerne tous, aussi soyez nombreux à nous soutenir lors de l'assemblée générale, lors du loto, et surtout par votre aide et votre bénévolat ; n'hésitez pas à nous joindre au Sou des Ecoles et à lui apporter votre énergie et vos idées.

Le Bureau.

Le Comité Paroissial

Au cours de cette année 1994, le Comité a été affecté par le décès de Roger Bugnot ; dévoué, il savait toujours se rendre très disponible.

En accord avec la municipalité, la croix de Greffion, seul calvaire existant sur la commune, a été remplacée le 25 juin.

Signalons que pour cette croix, la seule dépense a été l'achat de ciment et de gravier pour la construction du socle.

Le chêne ainsi que le sciage ont été offerts par M^r et M^{me} Roger Bugnot. La fabrication a été l'œuvre de MM. Venet-Ecorce, ébénistes. Le produit pour protéger le bois a été offert par M^r André Manigand, la construction du socle, ainsi que la pose ont été le travail de personnes bénévoles.

En deux fois, il a été livré à la cartonnerie de Cerdon 18,7 tonnes de journaux et vieux papiers. Nous remercions les chefs d'entreprises, qui nous assurent gracieusement le transport. Un merci également aux personnes qui aident au chargement et au déchargement. La prochaine livraison aura lieu le lundi 27 mars 1995.

En accord et avec la participation de la municipalité qui prendra en charge la T.V.A., nous espérons en 1995 changer les vingt grands bancs de l'église.

Nous remercions les nombreux habitants de Saint-Genis, qui, par leur participation, nous apportent une aide précieuse, tout en passant un agréable moment de convivialité.

Le comité.

Le Comité des Fêtes

Dans sa cinquième année d'existence, le Comité reste fidèle à son but, animer notre petit village par quelques manifestations.

En 1994 :

- concours de tarot fin janvier ;
- sortie de ski le 6 février aux plans d'Hautonnes.

A ce sujet, il n'est pas nécessaire d'être un champion de ski pour participer à notre sortie. Elle est même une occasion pour débiter dans ce sport, pour se découvrir des talents... et c'est pour se reposer le mental, tout en ayant une saine activité physique !

- La marche hebdomadaire durant la belle saison, a continué son bonhomme de chemin ;
- le méchoui du 20 août, animé par l'orchestre F. Ligerot a accueilli sous son chapiteau 276 personnes ! Quel succès !

En 1995, l'organisation du méchoui sera très certainement allégée, puisque nous serons alors dans la salle des fêtes.

- Le dimanche de la fête patronale a bénéficié d'une météo très chaude, ce qui est un bon point pour la buvette ! Mais soyons sérieux... jeux d'enfants, tirs à la carabine, billard anglais, gaufres, tartes, concours de pétanque, autant d'ingrédients pour passer un bon après-midi.

- La soirée châtaignes a réuni toutes celles et ceux qui se sont dépensés pour notre association, dans une ambiance conviviale.

Le calendrier 1995 débutera par le concours de tarot et début février la sortie de ski. Laissez-vous séduire par un dimanche au grand air !

Que toute les personnes qui participent de quelque manière que ce soit à nos activités soient remerciées. N'oubliez pas que nous sommes ouverts à tous !

Le comité.

Le Comité de Fleurissement

Le Comité de Fleurissement est très satisfait du classement obtenu cette année au palmarès départemental, ayant gagné quatre places dans sa catégorie. Que tous les bénévoles qui ne ménagent pas leur temps et leur peine en soient remerciés. Sont également remerciés Monsieur le Maire et la municipalité, ayant réglé l'achat des plantes. Le coût de ces derniers a été moins important que les années précédentes.

La trésorerie du Comité a été allégée en cours d'année par divers achats (tuyaux d'arrosage, engrais, etc.), mais reste néanmoins satisfaisante grâce aux jeux lors de la fête patronale, au concours de belote et aux dons enregistrés.

L'assemblée générale aura lieu au mois de mars et le concours de belote sera reconduit en septembre.

Une pensée émue à la mémoire de M. Germain Greffet qui œuvrait au sein du fleurissement depuis sa création.

Le bureau.

La Bibliothèque Municipale

L'année 1994 a encore obtenu un bon succès auprès de ses jeunes lecteurs. Je dis jeunes lecteurs car il est évident que 95 % des personnes s'intéressant à la vie de la bibliothèque sont les enfants de l'école de Saint-Genis. Les instituteurs qui travaillent pleinement avec nous choisissent un thème à travailler en lecture, l'équipe de la bibliothèque cherche et trie les documents demandés, tout ceci en parfaite harmonie. Toutefois, nous regrettons le manque d'intérêt et de participation des lecteurs adultes ; et, une fois encore, comme nous le faisons chaque année, je vous incite à venir nous voir ; les livres proposés mis à disposition par la B.C.P., sont remarquables de beauté et de grande qualité.

Nous disposons de tous les genres, de quoi satisfaire les plus difficiles et si vous ne trouvez pas ce qu'il vous faut, nous le demanderons à la B.C.P.

L'année 1995 verra des changements sur tous les plans, mais les hommes et les femmes de bonne volonté et dévoués au service de leurs semblables existeront toujours. C'est pour cela que, après 4 années de fonctionnement dans l'ombre, je voudrais remercier les personnes qui ont fait et qui font fonctionner sans faiblir la bibliothèque de Saint-Genis.

En les nommant aujourd'hui, c'est rendre un hommage justement mérité.

En tant que conseiller municipal, c'est un honneur de voir que la commune peut compter sur de nombreux habitants quand il le faut. Citons MM^{mes} Aline Ferrand, Arlette Monnier, Christine Merle, Rachelle Guichard, Edith Greffet, Françoise Ponthus, MM. Claude Charpigny, Christian Bugnot. Nous avons eu également la participation de M^{me} Car et Bugnot.

Je remercie également toutes les personnes qui nous ont fait des dons de livres et la bibliothèque de Laiz avec qui nous échangeons des ouvrages pour enfants. Encore merci, bon courage pour 1996.

Jean Pasqualin.

La cantine Scolaire

Cette année 93-94 a vu le redressement de la cantine, sans augmentation des tarifs (18,00 F par enfant et 21,00 F par adulte).

Au cours de l'année scolaire, 6231 repas ont été servis, pour un effectif de 44 enfants et 3 adultes. Le repas de Noël avec l'arbre, les papillotes et les clémentines, ont été très appréciés des enfants.

La choucroute dansante n'ayant pas eu lieu par manque de personnes, nous n'avons pu rénover notre matériel. Cette année, nous espérons pouvoir la réaliser afin de repartir avec une bonne assise ; la date retenue est celle du 4 Mars ; nous souhaitons la présence de personnes afin de préparer et de ranger lors de cette soirée.

Nous n'avons pu offrir un repas aux enfants, faute de bénéfice. Cette année nous espérons pouvoir le faire.

Les membres du bureau remercient la maire, la secrétaire de mairie et les dons offerts aussi bien en argent que nature. Un merci est également adressé aux anciens membres du bureau, aux instituteurs pour l'aide apportée et nous n'oublierons pas Mme Venet sans qui les repas ne seraient servis.

Le Sang, la Vie

Forte d'une centaine de membres, l'Amicale des Donneurs de Sang espère cette année encore augmenter son potentiel de donneurs.

En effet, malgré le progrès et les techniques médicales modernes, le sang reste un liquide précieux et quasiment irremplaçable.

Grâce à un geste bénévole qui peut être accompli de 18 à 65 ans, de nombreuses vie sont préservées.

Pour information, 3 millions de dons de sang sont nécessaires chaque année pour assurer la survie des malades et blessés auxquels il manque un composant sanguin.

Depuis quelques années, le Centre de transfusions de Bourg a développé les prélèvements par plasmaphérèse (prélèvement du plasma du donneur) et depuis peu, la cytophérèse (prélèvement des plaquettes) qui permettent de répondre à des besoins spécifiques et multiples grandissants = accidents, brûlures graves, hémophilie, etc...

Si vous êtes en bonne santé, alors n'hésitez plus, venez nous rejoindre pour accomplir ce geste BÉNÉVOLE, GÉNÉREUX, ANONYME, et d'une valeur INESTIMABLE.

*A bientôt parmi nous...
L'Amicale*

Les Anciens Combattants

Depuis 1984, les anciens combattants de la guerre 39-45 sont regroupés avec ceux de Saint Cyr.

La section compte actuellement 32 adhérents, dont 17 hommes, 3 veuves et 12 anciens d'A.F.N.. Ceux-ci (tous ne sont pas adhérents à la section) sont regroupés au sein de la FNACA. Tous participent ensemble aux cérémonies commémoratives : 19 mars, 8 mai, 11 novembre et jour Saint Cyr le 21 août à la stèle de la Tuilerie.

Deux camarades sont décédés en 94 : Mr Joseph CORNIER, A.P.G. de St Genis retiré au Triolet à Vonnas et dernièrement Mr Edmond GOYON de St Cyr.

Nous remercions les municipalités pour leur subventions.

Côté détente :

- le 16 juillet nous avons participé à une sortie organisée par la FNACA dans les régions du BRIONNAIS-CHAROLLAIS.
 - le 4 août, 44 personnes ont participé à la sortie friture à GENOUILLEUX.
 - le 11 novembre, 36 personnes ont assisté au banquet au "Relais des Pigots".
- Nos deux maires nous ont honorés de leur présence.

Pour les camarades malades ou handicapés, ils reçoivent courant janvier un petit colis de friandises.

Le bulletin fédéral paraîtra dorénavant tous les deux mois à partir de janvier.

Les Responsables

Les Anciens Combattants d'Afrique du Nord

Le comité local de la F.N.A.C.A. comme chaque année organise ses manifestations et cérémonies habituelles.

Le 9 avril avait lieu le buffet campagnard et comme toujours il a connu un grand succès.

Le samedi 16 juillet s'est déroulé avec les anciens 39-45, le voyage annuel. L'itinéraire était le suivant : le Brionnais-Charolais ; à St Germain-en-brionnais : visite de la fromagerie du domaine d'Argolay ; visite de la verrerie du Prieuré ; visite de la chocolaterie Bernard Dufor.

Le samedi 24 septembre une journée détente était organisée.

Lors des cérémonies des 19 mars, 8 mai, 21 août (commémoration de la fusillade de la tuilerie à Saint-Cyr) et 11 novembre, les élus, la population, les sociétés locales et les enfants se sont retrouvés pour le dépôt de la gerbe au monument aux morts.

L'assemblée du 11 décembre évoquait les points suivants :

- reprise de la carte d'adhérent
- cette année nous avons un petit plus sur le plan des revendications : la retraite anticipée pour les chômeurs en fin de droits à 55 ans qui sera bientôt votée
- l'attribution plus souple de la carte du combattant

Par ailleurs, signalons que la F.N.A.C.A. possède 3 centres familiaux de vacances pour les adhérents : "Les Terrasses" 48300 Languedoc, "Le Mont-Blanc" 73590 Flumet, "Errota Berrie" 64310 Ascaïn.

De plus, chaque adhérent peut toujours bénéficier des 25% de participation de l'Etat lors de la constitution d'une retraite mutualiste.

Pour les titulaires de la carte du combattant et de 12,50% pour les titulaires du titre de reconnaissance de la nation.

Le comité St genis, St Cyr

Le Secours Catholique

L'antenne de Replonges s'étend sur les canton de Pont-de-Vaux, Bâgé-le-Chatel et Pont-de-Veyle.

De nombreux bénévoles assurent le tri et le classement de plusieurs tonnes de vêtements par an. Sont secourues en premier les familles en difficulté du secteur, de plus en plus nombreuses. Le surplus est envoyé lorsque cela est possible aux pays qui sont frappés par la guerre. En 1994, côté alimentaire une moyenne de 30 colis, d'une valeur d'environ 300 F ont été distribués par mois sur le secteur.

Pour Noël 141 enfants ont reçu un colis de friandises et jouets. Des familles en coupure d'électricité et d'eau sont aidées dans la mesure du possible. Des personnes prennent en charge des enfants en difficulté scolaire et durant les vacances. Des femmes retraitées tricotent des carrés de laine qui assemblés font des couvertures. Des visites assurées dans les hôpitaux ou maisons de retraite. Des soirées et journées de détente sont organisées pour les handicapés.

Pour les personnes appelées durant les tribunaux, un avocat s'est mis gracieusement à la disposition du secours catholique pour les défendre.

Comme on le voit, la tâche est immense. Vous pouvez apporter votre contribution en remettant aux responsables des communes, le linge dont vous ne vous servez plus.

Durant l'hiver, au cours des offices, un carton est déposé au fond des églises, vous pouvez y apporter des produits alimentaires : conserves, sucre, chocolat, pâtes, riz, etc...

La Société de Chasse

Notre société de chasse communale fait preuve d'une belle vitalité. Ayant toujours eu à sa tête de valeureux présidents et des membres généreux, ce qui permet une formidable ambiance.

La société de chasse comptait en 1994 14 membres et se décomposait ainsi :

- 12 sociétaires,
- 2 actionnaires.

Son activité s'étend sur 600 hectares de terrains. Elle possède un élevage de faisans dont la surveillance et l'entretien sont effectués par Monsieur Vinière et Monsieur Favre, notre garde de chasse.

A noter que depuis quelques années notre société adhère à un Groupement d'Intérêt Cynégétique avec les communes voisines de St Cyr, St Jean et Confrançon. Le but de ce groupement est d'assurer la gestion de la chasse, de sauvegarder le gibier naturel et de limiter les jours de chasse.

En 1994, nos chasseurs ont tenu à remercier les propriétaires de terrains en les associant à leur repas. Plus de 70 personnes ont pu déguster l'excellent civet de sanglier cuisiné par notre dévoué et dynamique Pascal Berthod et servi par l'équipe de chasseurs.

Nous reconduiront cette initiative en 1995 avec au menu, un autre "grand" de nos forêts : le chevreuil.

Il règne une excellente ambiance au sein de notre société et nous souhaiterions vivement que ceux qui n'en font pas encore partie nous rejoignent pour partager avec nous cette même passion qui nous anime : le chasse ; nous formerions une plus grande et plus belle société.

Pour terminer, notons que la société de chasse cherche à respecter au maximum l'environnement.

Le Bureau